

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 23
votants : 27
en exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq
Le lundi 31 mars à 18 heures 30
Le Conseil municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le mardi 25 mars 2025

Objet :

Création d'un emploi
permanent à temps
complet
Adjoint administratif
principal 1ere classe

Présents : Michel JAMMES ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Gilles FAGES ; Laure TONDON ; Pierre SANTORI ; Cécile BARTHOMEUF ; Yves YORILLO ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Sylvie LASSERRE ; Stéphane SANTANAC ; Lucie TORRA ; Serge DEIXONNE ; Ghislaine RAYNAUD ; Marcel CAMICCI ; Carlo ATTIE ; Jacqueline PATROUX ; Clélia PI ; Florian FAJOL ; Jean-Michel LALLEMAND ; Michel SANTANAC ; Jérôme BRUIN

Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales : Brigitte CAVERIVIERE par Michel JAMMES ; Jean-Luc MASS par Yves YORILLO ; Claudette PYBOT par Régine RENAULT ; Angélique PIEDVACHE par Gilles FAGES

Absents : Julien RIBOT ; Isabelle PINATEL

Secrétaire de séance : Lucie TORRA

Il est rappelé au Conseil municipal que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de créer 2 postes **adjoint administratif principal 1ere classe permanents** en raison d'avancement de grade

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création de 2 postes d'**adjoint administratif principal 1ere permanents** à temps complet à raison de 35H/S à compter de ce jour.

- de modifier le tableau des emplois comme suit :

FILIERE	CATEGORIE	EFFECTIF ANTERIEUR	Variation	EFFECTIF 2025
ADMINISTRATIF	CAT			
adjoint administratif principal 1ere classe	C	0	+ 2	2

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20250331-DEL-2025-021-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés, décide :

- **d'approuver** la proposition du Maire,
- **d'inscrire** le nouvel emploi au tableau de l'effectif du personnel communal,
- **d'inscrire** au budget les crédits correspondants.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu
De sa transmission en Préfecture le 01/04/2025
Et de la publication le 09/04/2025
Réception en Préfecture le 01/04/2025

**Le Maire,
Michel JAMMES**



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,
Pour extrait conforme,

**Le Maire
Michel JAMMES**



**La secrétaire de séance,
Lucie TORRA**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Lucie TORRA", is written over a horizontal line.